

Rémunération des stagiaires en formation professionnelle continue barèmes mensuels au 1^{er} avril 2023

Demandeur d'emploi 16/17 ans	211,20 €
Demandeur d'emploi 18/25 ans	528,00 €
Demandeur d'emploi 26 ans et +	723,36 €
Jeune -26 ans justifiant d'une activité salariée Personne ayant eu trois enfants au moins Travailleur handicapé sans antériorité professionnelle	723,36 €
Personne divorcée, veuve, séparée judiciairement depuis moins de 3 ans Personne assurant seule la charge d'au moins un enfant - Femme seule en état de grossesse	1 002,02 €
Personne reconnue travailleur handicapé et justifiant d'au moins 6 mois d'activité salariée sur une période de 12 mois	Rémunération calculée sur une moyenne des salaires perçus lors des 6 derniers mois d'activité. Plancher : 723,36 € Plafond 2 040,74 € <i>hors ICCP</i>
Personnes placées sous main de justice	2,63 € de l'heure